

Arrondissement de
Strasbourg Campagne

COMMUNE DE KOLBSHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

(Extrait)

Séance du 24 octobre 2024
Sous la Présidence de
Madame KESSOURI Annie, Maire

Date de la convocation :
15/10/2024

Nombre de Conseillers élus :
15

Nombre de Conseillers en fonction :
15

Nombre de Conseillers présents :
12

Nombre de procurations :
3

Étaient présents la Maire : Mme KESSOURI Annie

Les Adjoints : MM : FISCHER Claude, RETTIG Patrick

Les Conseillers Municipaux et Conseillères Municipales :

Mmes : HALTER Michèle, FREYSS Marlène, KURTZ Sarah, MATTER Fanny,
NOEPEL Mélanie et HEYD Valérie

MM : BAUR David, DIEMER Thibaut, OBERHAUSER Lionel & SCHLUPP Julien

Absents : BACHER Régis, excusé (procuration à KESSOURI Annie)
GRUNELIUS Jean-Marie, excusé (procuration à RETTIG Patrick)
OBERHAUSER Lionel, excusé (procuration à NOEPEL Mélanie)

OBJET : Demande de subvention au titre de la campagne DETR – DSIL 2025

Dans le cadre des travaux de relamping de l'ensemble du village, Madame la Maire rappelle que les travaux sont répartis en plusieurs tranches depuis 2023. Ainsi, le lotissement VOGESBLICK et les abords du cimetière ont été réalisés en 2023, suivi par la rue de Hangenbieten et Liberté en 2024. Plusieurs rues sont encore au programme pour un montant total de 53 424,-€.

Afin de maintenir une enveloppe similaire aux dernières années, il vous est proposé de réaliser pour 2025, la rue Bolzen, rue des Alouettes, rue des Jardins, rue des Forgerons et la rue de la Tour pour un montant de 22 680,-HT représentant une réduction annuelle de 1865 KWh.

Afin de prétendre à des subventions auprès l'Etat, il est primordial d'acter l'opération ainsi que le plan de financement. Le plan de financement estimatif de l'opération est le suivant :

Sources de financement	Pourcentage	Montant
DSIL – DETR	40 %	9072,-€
Fonds propres de la Commune		13 608,-€
TOTAL		22 680,€

Le cimetière, quant à lui est également un sujet de préoccupation avec une nécessité d'augmenter le nombre de place du colombarium. Il est proposé de réaliser des travaux d'extension de ce dernier en ajoutant 12 cases supplémentaires pour un montant de 11 000,-€ HT par la société DECKER marbrerie, ayant déjà réalisé les travaux initiaux. C'est l'occasion pour les services communaux, de se doter d'un logiciel funéraire adéquat pour la gestion du cimetière. La commune opte pour la solution proposée par GESCIM pour un montant de 7922,-€

Afin de prétendre à des subventions auprès l'Etat, il est primordial d'acter l'opération ainsi que le plan de financement. Le plan de financement estimatif de l'opération est le suivant :

Sources de financement	Pourcentage	Montant
DSIL – DETR	40 %	7569,-€
Fonds propres de la Commune		11 353,-€
TOTAL		18 922,€

OBJET: Location de terrains agricoles (année 2024)

Madame la Maire rappelle que la Commune est propriétaire de quelques parcelles de prairies et de champs destinées à être vendues ou transformées. Ces parcelles sont louées à des exploitants agricoles à titre précaire. Le loyer est fixé et mis en recouvrement à la fin de chaque année. Une modification des tarifs est toutefois à prévoir au moment de l'aménagement foncier.

Le Conseil Municipal,

Vu l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2024, constaté par Arrêté ministériel en date du 17 juillet 2024 (+5.23 % par rapport à l'année 2023) ;

Sur proposition de Madame la Maire ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

1° de fixer le montant des loyers à 1,272€ pour les prés (contre 1,209 € en 2023) et à 2,18 € pour les champs (contre 2,07 € en 2023), ce qui représente un produit total de cent trente trois euros et cinquante quatre centimes.

2° de charger Madame la Maire de la mise en recouvrement des loyers suivants au titre de l'exercice 2024 :

N° d'ordre		Domicile	Surface	Tarif/are	Montant des loyers
1	ANDRESS Huguette	8, Rue Principale 67120 KOLBSHEIM	20,86	2.18 €	45.47 €
2	BERNHARDT Rémi	14, Rue Principale 67112 BREUSCHWICKERSHEIM	13,65	1.272 €	17.36€
3	FREYSS Marc	4, Rue Principale 67120 KOLBSHEIM	32,44	2.18 €	70.71 €
TOTAL DES SURFACES			66,95	ares	
TOTAL DES LOYERS					133.54€

OBJET: Célébration de l'armistice du 11 Novembre et hommage aux Morts pour la France

Mesdames FREYSS Marlène et MATTER Fanny ne souhaitent pas prendre part au vote.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'organiser une cérémonie pour l'armistice du 11 novembre. Cette cérémonie se déroulera avec le concours du corps des Sapeurs - Pompiers ainsi que l'Harmonie Sirène de Breuschwickersheim :

Samedi, 11 novembre 2024 à 11 heures au Monument aux Morts.

Conformément aux dispositions de la loi du 28 février 2012, cette cérémonie sera l'occasion de rendre hommage à l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant la Première Guerre mondiale et au cours de tous les conflits armés qui ont suivi et auxquels a participé notre pays.

Elle sera suivie d'une réception publique à la Salle Socioculturelle.

Les frais de la cérémonie et de la réception seront pris en charge par le Budget de la Commune ainsi qu'une participation financière de 250,-€ à l'Amicale des Pompiers de Breuschwickersheim (Rive de la Bruche) pour leurs interventions.

OBJET: Fête de Noël des aînés

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal décide d'organiser à nouveau une fête de Noël avec repas de midi pour les personnes âgées de 70 ans et davantage. Elle aura lieu le

Dimanche, 14 décembre 2024 à la Salle Socioculturelle.

Les personnes se trouvant dans l'incapacité de se déplacer recevront un panier garni.

Les frais seront pris en charge par le budget de la Commune.

OBJET: Dissolution du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Kolbsheim - Breuschwickersheim

Mesdames FREYSS Marlène, HALTER Michèle et MATTER Fanny ne souhaitent pas prendre part au vote.

Madame la Maire rappelle aux membres que le sujet du RPI a régulièrement fait l'objet de débats en point divers des derniers Conseils. Les consignes de l'académie pour la rentrée 2024 tiennent déjà compte d'une éventuelle dissolution en séparant les conseils d'école.

Pour répondre aux différentes interrogations, la dissolution du RPI provoque de fait la dissolution de l'APE et la séparation distincte des élèves dans leur communes respectives pour le périscolaire. Certains conseillers regrettent cette proposition à l'heure de la mutualisation, toutefois pour le bien-être des enfants, il est nécessaire de trouver une solution aux problèmes logistiques et relationnels.

Vu la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Kolbsheim - Breuschwickersheim en 1989,

Vu l'arrêté de création dudit RPI,

Vu la croissance des Communes,

Vu que les classes sont déjà en double niveau actuellement et depuis plusieurs années,

Vu la complexité et les contraintes liées au transport scolaire des élèves,

Vu les échanges avec les parents d'élèves,

Vu que les fêtes scolaires se font séparément entre l'école de Breuschwickersheim et l'école de Kolbsheim,

Vu que les conseils d'école se font séparément entre l'école de Breuschwickersheim et l'école de Kolbsheim,

Il est proposé, suite à notre réunion avec M. CHAILLOT, inspecteur d'académie, et les élus de Breuschwickersheim, de dissoudre le RPI à compter de la rentrée scolaire 2025-2026.

Après délibération, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité moins une voix (1 contre de M. DIEMER Thibaut) :

- **d'acter la demande de dissolution du RPI à compter de la rentrée scolaire 2025-2026**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes en découlant**

OBJET: Divers

- **Date du prochain conseil :** 12 décembre 2024 à 20H
- **Recrutement :** A compter du 2 janvier 2025, Monsieur GRILLET Jonathan prendra ses fonctions pour remplacer Michel.
- **Piste cyclable :** Après de nombreuses réunions avec les services de l'EMS, ces derniers ont enfin acté l'itinéraire souhaitée par la Commune depuis le départ. Il s'agit du prolongement de la piste existante au bas de la rue Principale en direction de Duppigheim.

**Pour extrait certifié conforme,
KOLBSHEIM, le 24 octobre 2024
La Maire,**



Annie KESSOURI